



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30
Samedi matin : 9h00-12h00

HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraires de négociation sur prix de vente à la charge de l'acquéreur

Terrains à bâtir :	Forfait minimum de 3 000€ TTC
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 5 000€ TTC
Au-delà de 50 000 jusqu'à 70 000€.....	6,50% TTC
Au-delà de 70 000€ jusqu'à 90 000€.....	6,00% TTC
Au-delà de 90 000€ jusqu'à 110 000€.....	5,50% TTC
Au-delà de 110 000€ jusqu'à 130 000€.....	5,25% TTC
Au-delà de 130 000€ jusqu'à 155 000€.....	5,00%TTC
Au-delà de 155 000€ jusqu'à 180 000€.....	4,80% TTC
Au-delà de 180 000€ jusqu'à 220 000.....	4,50% TTC
Au-delà de 220 000€ jusqu'à 250 000€.....	4,40% TTC
Au-delà de 250 000€ jusqu'à 290 000€.....	4,00% TTC
Au-delà de 290 000€ jusqu'à 315 000€.....	3,80% TTC
Au-delà de 315 000€.....	3,50% TTC

HONORAIRES DE LOCATION : 6,75% TTC du loyer annuel à la charge du locataire et 6.75% du loyer annuel à la charge du propriétaire, y compris les états des lieux d'entrée et de sortie (honoraires de négociation à la charge du propriétaire : néant).

HONORAIRES DE GESTION : 6,50% des loyers encaissés + T.V.A. au taux en vigueur